

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 MARS 2022**

Ouverture de séance à 11h00.

**1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :**

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

**2 - APPEL DES CONSEILLERS :**

Présents : BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, REMIZE Philippe.

Absents excusés : DEPEAUX-JAMET Isabelle donne procuration à BLANCHET Michel, LORGUE FAVREAU Delphine donne procuration à REMIZE Philippe, MADRID Philippe donne procuration à LEFRERE Lionel, ZELLNER Claude donne procuration à FARGUETTE Virginia.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin qu'elle approuve l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise que ces deux ajouts portent sur :

- Un contrat PEC,
- La vente du logement 1-3 place du Bon Coin à Lanquais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

**3 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 MARS 2022 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**4 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2021 établi par le comptable du Trésor Public de Lalinde.

Il indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2021.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

## **5 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 et constate qu'il est conforme au compte de gestion qui s'établit comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 368 699,10 €

Recettes : 403 333,03 €

Résultat de l'exercice : 34 633,93 €

Excédent reporté : 96 589,06 €

**Excédent de clôture : 131 222,99 €**

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 87 855,41 €

Recettes : 166 647,45 €

Résultat de l'exercice : 78 792,04 €

Déficit reporté : - 77 383,67 €

Reste à réaliser : 0,00 €

**Excédent de clôture : 1 408,37 €**

Après cet exposé, Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre au Conseil Municipal de délibérer et de voter.

Madame Cécile BOULANGER, doyenne de l'assemblée fait procéder au vote.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

## **6 - LOCATION LAC :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en location le site du lac.

Il convient donc de fixer le prix du loyer et de la caution.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de louer le site du lac au prix de 500 € la journée, de fixer la caution à 600 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

## **7 - CONTRAT PEC :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher un agent supplémentaire pour aider l'agent du service technique à l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour procéder au recrutement de cet agent dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétence (contrat PEC), pour une durée de 1 an (du 06/04/22 au 05/04/2023 inclus) à 35 heures.

Oùï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat Parcours Emploi Compétence, la convention et à effectuer les démarches nécessaires.

#### **8 - VENTE LOGEMENT COMMUNAL 1-3 PLACE DU BON COIN :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une proposition d'achat a été faite pour le logement communal situé 1-3 place du bon coin (logement de l'ancienne poste section AB n° 37, n° 33 à l'inventaire), au prix de 90 000 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre le logement communal 1-3 place du bon coin au prix de 90 000 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 12h00.